

élévateurs de Saint-Jean et d'Halifax,—quelle est la quantité du grain qui a passé par ces élevateurs pour l'exportation, après avoir été expédiée par l'Intercolonial de points situés à l'ouest de Montréal ? Quelle est la quantité de ce grain qui a passé par chacun de ces élevateurs ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (Honorable A. G. Blair): Tout le grain, qui a passé par les élevateurs de Saint-Jean et d'Halifax, pour exportation, est venu de points à l'ouest de Montréal. Il est passé par l'élevateur de Saint-Jean 507,576 boisseaux de grain, et 763,425 par l'élevateur d'Halifax, pour exportation respectivement.

LES DOUKHOBORTSES.

M. WILSON :

1. A quelles dates les divers groupes de Doukhobortsés sont-ils arrivés en ce pays ?
2. Quel montant ont-ils reçu à titre de primes ?
3. Quel montant leur a-t-on prêté ?
4. Quel est le chiffre des dépenses effectuées pour les conduire à leurs divers établissements ?
5. Quel montant a-t-on payé pour service médical ou autre ?
6. Quel est jusqu'à date le montant total des dépenses occasionnées par l'immigration des Doukhobortsés ?

L'honorable M. SUTHERLAND : En l'absence du ministre de l'Intérieur (l'honorable Clifford Sifton), je réponds :

1. Le premier groupe, le 20 janvier 1899 ; le deuxième groupe, le 27 janvier 1899 ; le troisième groupe, le 9 mai 1899 ; le quatrième groupe, le 5 juin 1899 ; le cinquième groupe, le 21 juillet 1899.

2. Il leur a été payé sous forme de primes la somme de \$35,817.78, dont \$32,008.18 ont été versés entre les mains du comité des Doukhobortsés à Winnipeg, pour être appliqués à leur bénéfice ; le reste, \$3,809.60 a été dépensé par le gouvernement pour provisions de bouche et imputé sur le compte des primes. La prime allouée est de £1 par immigrant. Il n'a pas été payé de primes pour ces immigrants aux compagnies de steamships.

3. Il n'a pas été fait de prêt aux Doukhobortsés. Le gouvernement a déboursé, pour provisions de bouche, charroyage et outillage, une somme d'environ \$20,000 qui sera remboursée, et pour le recouvrement de laquelle il a pris des gages sur leurs terres.

4. La dépense effectuée pour conduire les immigrants à destination est identique à celle qui se fait pour ce même service, relativement aux autres immigrants. On ne tient pas de comptabilité spéciale, pour les dépenses effectuées dans le but de conduire les immigrants de diverses nationalités à leurs lieux d'établissement. La chose serait impossible. Il se peut qu'un guide ait sous ses soins des immigrants venant de différents pays, et il n'est pas d'usage de tenir

une comptabilité spéciale indiquant la somme imputable sur le compte de chaque nationalité.

5. Dans les comptes transmis au ministre pour services médicaux, sauf dans quelque cas, il n'est pas donné de détails sur la nationalité des patients ; il est donc impossible de dire le chiffre de la somme payée pour ce service parmi les Doukhobortsés, séparément des autres immigrants.

6. Primes, \$35,817.78 ; fournitures, etc., \$20,000 ; total, \$55,817.78. En outre, il y a les déboursés ordinaires se rattachant au transport des Doukhobortsés, au service des guides chargés de les conduire aux lieux d'établissement, et aux soins médicaux. Ces sommes figurent parmi les dépenses générales du service d'immigration et sont identiques aux dépenses effectuées pour les autres immigrants et il n'est pas tenu de comptabilité spéciale indiquant le coût proportionnel pour les Anglais, les Irlandais, les Ecossais, les Galiciens, les Doukhobortsés ou autres immigrants.

M. W. STUBBS.

M. BENNETT (par M. Taylor) :

M. Stubbs, de Caledon, Ontario, ci-devant député du comté de Cardwell au parlement, a-t-il été nommé à quelque charge publique ? Dans l'affirmative, quels sont les devoirs et le traitement attachés à l'emploi ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (l'honorable Sydney Fisher) : M. William Stubbs, de Caledon, Ontario, a été nommé vétérinaire du ministre de l'Agriculture dans le but de faire l'inspection des bestiaux destinés à l'exportation aux Etats-Unis et toute autre besogne se rattachant à l'art vétérinaire. Il touche un traitement annuel de \$1,200.

M. W. E. O'BRIEN.

M. BENNETT (par M. Taylor) :

W. E. O'Brien, de Shanty-Bay, Ontario, a-t-il été nommé à quelque charge par le gouvernement ? Dans l'affirmative, quelle est cette charge et quel est son traitement ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (l'honorable Sydney Fisher) : M. W. E. O'Brien, de Shanty Bay, Ontario, a été nommé commissaire, chargé de représenter le gouvernement canadien à l'exposition de Glasgow. Son traitement est sur le pied de \$2,500 par année ; il lui est accordé, en outre, \$5 par jour, à titre de frais d'entretien et on lui paye ses frais de voyage.

PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

M. DECHENE :

Le ministre des Chemins de fer a-t-il l'intention de prolonger la première division de l'Intercolonial de Montréal à Campbellton ? Si non, pourquoi ?